

Commission : Conseil de l'UE sur la Démographie

Problématique : Comment gérer les enjeux du vieillissement des populations au sein de l'UE?

Auteur : Luxembourg

Le Luxembourg, petit État situé au cœur de l'Europe s'étend sur 2 586 km<sup>2</sup> et compte environ 672 050 habitants (en 2024). Il est bordé par la Belgique à l'ouest et au nord, l'Allemagne à l'est et la France au sud. Grâce à sa position centrale, il occupe une place stratégique en Europe et abrite plusieurs institutions européennes, comme la Cour de justice de l'Union européenne. C'est un pays prospère et influent malgré sa taille modeste. Acteur clé et membre fondateur de l'Union européenne et intègre l'ONU en 1945.

Actuellement, le Grand-Duché est dirigé par le Premier ministre Luc Frieden, à la tête d'un gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social et le Parti démocratique, le CSV, depuis le 17 novembre 2023.

Bien que le Luxembourg ait une forte croissance économique et une immigration importante qui limite le vieillissement de sa population, il n'échappe pas à ces défis. Le Luxembourg est particulièrement touché par le vieillissement de la population en raison de son espérance de vie élevée, qui était de 80,8 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes en 2024. Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, de plus, le taux de dépendance des seniors, qui représente le rapport entre le nombre de personnes âgées et celui des actifs, devrait atteindre 59 % d'ici 2050. Cela signifie qu'il y aura moins de travailleurs pour financer les pensions, ce qui pourrait fragiliser le système de retraite, actuellement basé sur la solidarité entre générations (les actifs financent les pensions des retraités). Cependant, le Luxembourg a un atout qui lui permet de limiter ces effets : une forte immigration. En 2023, 47,4 % de la population était étrangère, et le pays accueille chaque jour plus de 200 000 travailleurs transfrontaliers, venant principalement de France, Belgique et Allemagne, ce qui contribue à maintenir une population active dynamique. Pour mieux gérer les défis liés au vieillissement, le gouvernement luxembourgeois adopte plusieurs stratégies.

Le Luxembourg, en tant que membre actif de l'Union européenne, est pleinement conscient des défis posés par le vieillissement de la population, un phénomène qui affecte l'ensemble des États membres. Cette situation, caractérisée par une baisse des taux de natalité et une augmentation de l'espérance de vie, engendre des pressions sur les systèmes de retraite, de santé et de protection sociale, tout en menaçant la croissance économique et la cohésion sociale. Le Luxembourg a l'un des taux de fécondité les plus bas d'Europe environ 1,3 enfant par femme en 2020, tandis que l'espérance de vie y est parmi les plus élevées (environ 82 ans). Face à ces enjeux, le Luxembourg adopte une position proactive, combinant des politiques nationales ambitieuses et un soutien ferme aux initiatives européennes. Historiquement, le Luxembourg a soutenu des accords et des traités visant à renforcer la coopération européenne sur les questions démographiques. Par exemple, le pays a activement participé à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne de 2007. Ce traité a permis une meilleure coordination des réponses aux défis démographiques, notamment en favorisant la mobilité des travailleurs et en soutenant les systèmes de protection sociale. Enfin, le pays a adhéré à la Décennie du vieillissement en bonne santé (2021-2030) de l'OMS, soulignant son engagement en faveur d'une approche globale et inclusive du vieillissement. Cette initiative vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en promouvant des politiques de santé publique et en encourageant leur participation active dans la société. Au niveau national, le Luxembourg a mis en place plusieurs mesures pour gérer les effets du vieillissement de sa population. Le pays dispose d'un système de retraite solide, financé par des cotisations sociales élevées, mais travaille à le réformer pour garantir sa durabilité face à l'augmentation du nombre de retraités. Le Luxembourg a l'un des systèmes de retraite les plus généreux d'Europe, avec un taux de remplacement du revenu parmi les plus élevés avec un 90% environ. Par ailleurs, le Luxembourg a introduit des politiques de soutien aux aidants familiaux, reconnaissant leur rôle crucial dans le maintien à domicile des personnes âgées. Ces

mesures incluent des congés spécifiques et des aides financières. Enfin, le pays promeut l'inclusion sociale des personnes âgées à travers des programmes de bénévolat et des activités intergénérationnelles, renforçant ainsi les liens entre les générations. Par exemple, des initiatives comme les Maisons des générations visent à créer des espaces de rencontre et de collaboration entre jeunes et personnes âgées.

En conclusion, le Luxembourg réaffirme sa position proactive et engagée face aux défis du vieillissement de la population au sein de l'UE. En tant que pays profondément europhile, le Luxembourg soutient fermement les initiatives européennes, tout en mettant en œuvre des politiques nationales ambitieuses pour garantir la durabilité de ses systèmes de retraite, de santé et de protection sociale. Le pays reconnaît que le vieillissement démographique est un défi commun à l'ensemble des États membres et plaide pour une approche solidaire et collaborative, conformément à ses valeurs traditionnelles de coopération et d'intégration européenne. La tendance politique du Luxembourg, marquée par un fort attachement à l'UE, se reflète dans son soutien à des initiatives comme le Traité de Lisbonne, le Pacte vert pour l'Europe et la Décennie du vieillissement en bonne santé de l'OMS. Ces engagements illustrent la volonté du Luxembourg de travailler main dans la main avec ses partenaires européens pour trouver des solutions durables et inclusives. En somme, le Luxembourg continue de défendre une vision européenne unie et solidaire, tout en adaptant ses politiques nationales pour répondre aux besoins spécifiques de sa population vieillissante. Cette double approche, à la fois locale et européenne, témoigne de la position claire du Luxembourg, un acteur engagé et constructif dans la gestion des enjeux démographiques au sein de l'UE.